

Réflexions sur la source de la Loi

Le droit distingue ce qui est autorisé ou non. On n'a le droit ou pas de faire ceci ou cela.

On concentrera ici le propos de cette acception à ce qui révèle des sociétés régies par le droit, dites "état de droit", dites encore "démocratique", par opposition à l'arbitraire, au "fait du prince", au "diktat" d'un seul individu. Dans ces sociétés, le droit est défini de manière plus ou moins formelle par des textes appelés Lois.

Le droit est-il ou pas naturel ? Qu'elle est sa source fondamentale ?

Ai-je le droit de manger, de respirer, de boire ? Oui. Evidemment. Ce sont même des obligations. C'est même l'essence de cette **notion d'obligation qui prime celle de droit**, comme le souligne la philosophe Simone Weil (1909-1943). En effet, aucun droit ne saurait valablement s'exercer sans que ces obligations ne soient satisfaites.

Cette notion d'obligation embrasse tout le vivant, tout être vivant. Pourtant, parmi ceux-ci certains vivent en société. Plus encore, ils ne sauraient vivre autrement qu'en société, ils ne le pourraient pas. Ainsi, pour ceux-là au moins, cette notion d'obligation s'entend au-delà de la simple satisfaction des besoins du corps. C'est aussi par les relations sociales, incluant en premier lieu les interactions filiales, que ces animaux peuvent exister. C'est également obligatoire pour eux. Ceci est tout particulièrement le cas pour les mammifères, et plus encore pour l'Homme.

On constate donc que dans ce cas, pour que le corps et l'esprit s'épanouisse, il faut faire, il faut avoir certaines interactions sociales. Puisqu'il le faut, ceci implique que l'on ne peut pas ne pas le faire, sous peine d'être altéré. Cette conséquence néfaste, cette punition par le non-respect de ces obligations, résultent d'un écart par rapport aux règles propre à notre caractère, aux caractéristiques de notre espèce. Règles non-écrites, que l'on ne nommera donc pas Loi ici.

Pourtant, l'Homme, nous le savons bien, est un mammifère assez particulier, puisqu'il est de ceux ayant acquis la capacité de changer son environnement naturel, de l'artificialiser. Plus encore, sa vie dépend de ces artifices à un degré tel qu'il ne peut vivre sans ces artifices, sauf dans quelques niches écologiques très limitées géographiquement. En d'autres termes, il a acquis lui-même un caractère artificiel. Ces artifices il faut les élaborer, par le travail ; il faut aussi les transmettre au fil des générations, c'est la culture, c'est l'inscription dans le passé. Voici deux besoins tout aussi fondamentaux de l'Homme : Le **travail** et le **passé**. Ces besoins qui relèvent certes de l'esprit, mais aussi de biens d'autres facettes humaines comme l'affection ou l'amour, peuvent être désignés par le terme : **besoins de l'âme**. Je reprends ici le terme âme, employé par Simone Weil, soulignant leur caractère originel, impensé, substantifique ; par contraste au mot esprit puisque ce dernier englobe aussi la raison.

Voilà donc une seconde catégorie d'obligations s'imposant à l'Homme, donc aux sociétés humaines, aux interactions entre les Hommes.

La source de la Loi est là. Ou plutôt devrait être là. Car, la tentation est grande de dévier de ces principes fondamentaux. Pourquoi ? Afin qu'une partie des Hommes s'octroie une part plus grande, une position privilégiée, des accès plus ou moins exclusif ; que ce soit vis-à-vis de la nourriture, du pouvoir ou du sexe ([je vous renvoie ici à nos émissions du CRC sur le thème du pouvoir](#)). **La source réelle de la Loi de nos sociétés vise à l'institutionnalisation, c'est-à-dire à l'acceptation la plus générale possible, de ces privilèges.**

C'est en opposition à cette source fallacieuse que devrait s'édifier toute constitution nouvelle. Aucun renouvellement digne de ce nom ne saurait en faire l'économie.

Se prémunir de l'arbitraire, s'affranchir de la loi du plus fort, passe donc obligatoirement par le positionnement des besoins du corps et de l'âme humaine comme source de toute loi.